

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Numéro
identifiant :

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL
TERRITORIAL PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE – 2024 -

Épreuve écrite du 17 octobre 2024

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (Durée 1 heure 30 ; Coef. 2).

Consignes :

Vous devez répondre aux questions directement sur le sujet, sans déborder des marges. Si vous avez besoin de plus de place, vous pouvez compléter vos réponses sur la dernière page du sujet en prenant soin de préciser le numéro de la question traitée.

La calculatrice est autorisée. En aucun cas le téléphone portable ne pourra être utilisé pendant l'épreuve (que ce soit en mode calculatrice ou horloge).

Votre identité devra uniquement être reportée dans le cartouche prévu à cet effet présent en haut de chaque copie (voir consignes aux candidats déposées sur votre table).

En dehors de la partie prévue pour vous identifier (cartouche présent en haut de la copie), vous ne devez faire apparaître **aucun signe distinctif, ni votre nom, ni le nom d'une collectivité fictive ou existante étrangère au traitement du sujet, ni signature, ni paraphe.**

- Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans les documents ne doit apparaître dans votre copie.

- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

- **Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**

Vérifiez que le sujet comporte bien 13 pages : (7 pages de sujet y compris la page de garde et 6 pages de documents).

Un seul et unique sujet vous sera remis même en cas d'erreur.

SUJET

Documents joints au sujet :

DOCUMENT 1 : « Les soins palliatifs » Extrait du rapport de la Cour des Comptes publié sur son site internet le 5 juillet 2023 (1 page)

DOCUMENT 2 : « Fiche de poste auxiliaire de vie » publiée sur le site www.perigueux-ccas.fr (2 pages)

DOCUMENT 3 : Extrait d'un article publié sur le site www.solidarites.gouv.fr/faciliter-le-choix-de-veillir-domicile (1 page)

DOCUMENT 4 : « Principaux risques professionnels et préconisations en matière de prévention » extrait d'un article publié sur le site www.cnracl.retraites.fr et mis à jour le 1^{er} aout 2023. (2 pages)

Pour rappel :

Les membres du cadre d'emplois des agents sociaux peuvent occuper un emploi **soit d'aide-ménagère ou d'auxiliaire de vie, soit de travailleur familial.**

Les membres du cadre d'emplois peuvent également assurer des tâches similaires dans des établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées.

Les membres du cadre d'emplois peuvent également remplir des missions d'accueil et de renseignement du public des services sociaux.

A l'aide des documents joints et de vos connaissances personnelles, répondez aux questions suivantes.

QUESTION 1 : Les soins palliatifs – rapport de la Cour des comptes 2023 (4 points)

A partir du tableau figurant dans le document 1, complétez le tableau suivant. Pour le calcul des pourcentages, vous arrondirez vos résultats au centième le plus proche.

	2015	2017	Evolution 2015-2017 (en %)	2019	2021	Evolution 2019-2021 (en %)
Nombre de lits en USP ⁽¹⁾	1552	1880
Nombre de lits LISP ⁽²⁾ pédiatriques	63
TOTAL	
Nombre d'EMSP ⁽³⁾	424	426	426

⁽¹⁾ : USP: Unités de Soins Palliatifs

⁽²⁾ : LISP: Lits Identifiés de Soins Palliatifs

⁽³⁾ : EMSP: Equipes Mobiles de Soins Palliatifs

QUESTION 2 : Les sigles (5 points)

Le secteur médico-social compte un nombre important de sigles que vous devez connaître. A l'accueil d'une structure d'orientation du public, vous devez expliquer certains de ceux-ci à une personne qui sollicite des renseignements. A l'aide de vos connaissances, complétez le tableau ci-dessous comme dans l'exemple figurant en première ligne du tableau.

Sigles	Significations	Expliquez en quelques mots ce que c'est et/ou à quoi cela sert
<i>MDPH (Exemple)</i>	<i>Maison Départementale pour les Personnes Handicapées</i>	<i>Est un guichet unique d'accès simplifié aux droits et prestations pour les personnes handicapées (enfants et adultes)</i>
AAH		
ASE		
CCAS		
GIR		

3 b) Expliquez en quelques mots l'expression « Respect du devoir de réserve » figurant sur la deuxième page du document 2 dans l'encadré « EXIGENCES REQUISES »

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

QUESTION 4 : La réforme du parcours des usagers nécessitant une aide à domicile (3 points)

4 a) Que signifie le sigle SAAD ?

.....

.....

4 b) Que signifie le sigle SSIAD ?

.....

.....

4 c) Le gouvernement envisage de réformer le parcours des usagers nécessitant une aide à domicile. A l'aide du document 3, expliquez en quelques lignes les conséquences de la réforme pour les usagers.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

QUESTION 5 : Les risques professionnels (4 points)

A l'aide des documents 2 et 4 et de vos connaissances, complétez le tableau suivant comme dans l'exemple figurant en 1^{ère} ligne du tableau.

ACTIVITÉS EXERCÉES EN QUALITÉ D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RISQUES ET DES MOYENS DE PRÉVENTION		
Famille de risques	Exemples de situations dangereuses pouvant être rencontrées <u>Citez 1 exemple par risque</u>	Mesures de prévention et de protection possibles <u>Citez 1 mesure par risque</u>
<i>Risques de chutes de plain-pied (Exemple)</i>	<i>Circulation possible sur sol mouillé (nettoyage régulier)</i>	<i>Mettre des chaussures à semelles antidérapantes</i>
Risques liés à la manutention manuelle		
Risques biologiques et/ou infectieux		
Risques psychosociaux		
Risques chimiques		

Document 1

Les soins palliatifs COUR DES COMPTES 05.07.2023

Le rapport publié ce jour sur l'organisation des soins palliatifs et la fin de vie est remis à l'Assemblée nationale dans le contexte du débat public sur la fin de vie. La Cour des comptes y analyse les conditions d'accès aux soins palliatifs et l'organisation administrative et sanitaire de la fin de vie.

Tableau n° 2 : évolution de l'offre en soins palliatifs à l'hôpital

	2013	2015	2017	Évolution 2013-2018	2019	2021	Évolution 2013-2021
<i>Nombre de lits en USP</i>	1 412	1 552	1 765	25,0 %	1 880	1 968	39,4 %
<i>Nombre de lits LISP en MCO</i>	3 748	3 861	3 936	5,0 %	4 278	4 158	10,9 %
<i>Nombre de lits LISP en SMR</i>	881	1 144	1 226	39,2 %	1 277	1 352	53,5 %
<i>Nombre de lits LISP pédiatriques</i>	34	35	27	- 20,6 %	63	51	50,0 %
Total	6 075	6 592	6 954	14,5 %	7 498	7 529	23,9 %
<i>Nombre d'équipes mobiles de soins palliatifs</i>	431	424	426	- 1,9 %	426	420	- 2,6 %

Source : Drees, retraitements Cour des comptes

L'offre reste majoritairement publique et associative, les établissements privés à but lucratif proposant environ 20 % des lits en LISP et près du tiers des lits en USP. La part respective du public et du privé dans les LISP et lits en USP reste au demeurant stable sur la période.

Document 2

NOM PRENOM :	CATEGORIE : C
Date de naissance :	Date d'entrée dans le service :
Temps de travail :	
IDENTIFICATION DU POSTE :	
Intitulé du poste : Auxiliaire de vie sociale	
Années d'ancienneté :	
Liaisons hiérarchiques : Responsable de secteur, Direction	
Liaisons fonctionnelles : Responsable RH, Aide à domicile, Auxiliaire de vie sociale, Assistante de vie, Planificateur(rice), agent comptable et de facturation.	
Missions du poste : Sous la responsabilité du Responsable de secteur, l'auxiliaire de vie sociale intervient au domicile des personnes âgées ou dépendantes pour assurer l'aide à la personne et/ou l'entretien du cadre de vie permettant ainsi d'accompagner les personnes dans leur vie quotidienne. Ce faisant, elle contribue à maintenir le lien entre la personne aidée et l'extérieur.	
L'auxiliaire de vie sociale travaille en autonomie et en équipe car plusieurs professionnels peuvent intervenir auprès d'une même personne (infirmière, aide soignant(e)...). La communication entre les professionnels, la personne aidée et son entourage est primordiale pour une bonne prise en charge.	

ACTIVITES ET TACHES PRINCIPALES DU POSTE (dans la limite du contrat de prise en charge établie entre le CCAS et le bénéficiaire) Respecter l'environnement et la façon de vivre de la personne aidée.	
DOMAINES D'ATTRIBUTION	DESCRIPTION D'ACTIVITES
Accompagner les bénéficiaires dans les actes de la vie quotidienne :	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les personnes à se déplacer (marche, descente des escaliers...) - Aider les personnes à faire leur toilette - Aider les personnes à se lever, s'habiller (vérifier l'hygiène du linge), se coiffer, se raser, se maquiller, se déshabiller, se coucher... ⇒ Ces aides se font avec ou sans matériel médical en fonction de l'état de santé du bénéficiaire. - Accompagner les personnes en dehors de leur domicile si besoin (courses) ; - Aide à la préparation et à la prise des repas : préparer un repas simple et équilibré (éplucher, découper, cuire...), faire la vaisselle, veiller à la bonne hydratation de la personne aidée, contrôle (vérification de la fraîcheur des aliments) et l'hygiène du frigo ; - Surveiller la prise de médicaments en restant dans les limites de ses compétences (médicaments préparés dans un pilulier) ; - Assister la personne dans les démarches administratives simples.
Accomplir chez les personnes aidées un soutien moral et social contribuant à leur maintien à domicile et dans leur environnement social :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des animations en tenant compte des goûts du bénéficiaire et de ses capacités physiques et intellectuelles (musique, promenade, lecture, jeux...); - Proposer des activités à la personne et la stimuler ; - Assurer une présence, écouter et répondre aux besoins essentiels des bénéficiaires ; - Veiller à la sécurité de la personne aidée.
Intervenir au domicile des bénéficiaires pour aménager et entretenir leur cadre de vie :	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien du domicile : aération du logement, réfection et hygiène du lit, entretien de la cuisine, de la salle de bain et des sanitaires, faire la poussière, balayer et laver les sols, laver les vitres, sortir les poubelles et hygiène de la poubelle ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien du linge : mettre le linge à laver, l'étendre, plier, ranger le linge ; - Entretien du petit matériel médical (bassin, haricots, chaise percée...).
--	--

CADRE DE TRAVAIL	
<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre des interventions est arrêté dans le règlement intérieur. - Les missions sont définies par le responsable de secteur en fonction des besoins des personnes et du plan d'aide défini avec les partenaires et retranscrit dans une fiche de mission. - Communication au service sur tout problème ou changement de comportement rencontré avec la personne, famille, son réseau d'aide via le Smartphone. 	

EXIGENCES REQUISES	
Compétences relationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité relationnelle, d'écoute et de dialogue. - Etre autonome, réactif et savoir organiser son temps de travail. - Etre capable d'intervenir dans le respect de la personne, de son intégrité et de son intimité. - Savoir faire face aux situations d'urgence et pouvoir gérer les situations de conflits. - Sens du service public et de l'aide aux personnes. - Agir avec courtoisie et politesse. - Respect du devoir de réserve et du principe de discrétion professionnelle.
Compétences techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles d'hygiène et de sécurité. - Connaître les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillage, au déplacement. - Connaître les différents publics et pathologies liées au vieillissement, au handicap et aux maladies. - Connaître les règles de base en matière de diététique et de régime alimentaire.

MOYENS MIS A DISPOSITION
<ul style="list-style-type: none"> • Smartphone pour la télégestion et la téléphonie • Documents nécessaires : documents de liaison • Matériels divers : blouse, gants jetables, gants ménagers... • Matériel et produits d'entretien disponibles si besoin au domicile des personnes • Matériel médicalisé présent si besoin au domicile des personnes

CONDITION D'EXERCICE
<ul style="list-style-type: none"> • Travail seul au domicile de la personne • Nombreux déplacements dans le cadre d'intervention multiples sur une même journée • Nombreuses manipulations (personnes, appareillages) • Horaires irréguliers, avec amplitude variable, y compris le week-end • Roulement établi pour le travail de week-end • Disponibilité • Autonomie et responsabilités • Devoir de confidentialité

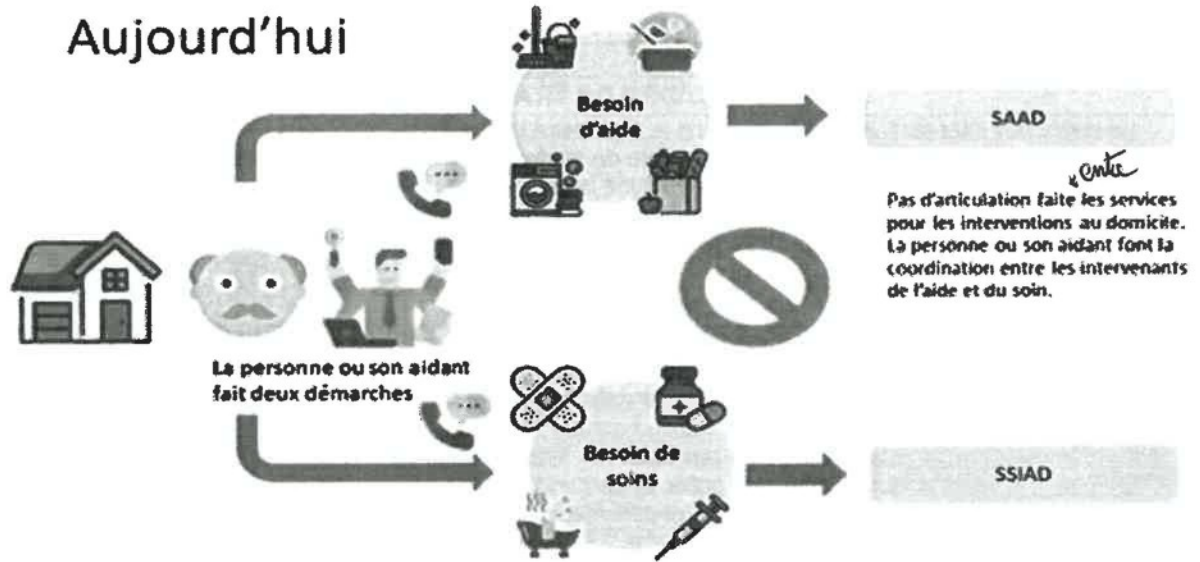
La liste des activités répertoriées dans la présente fiche de poste est non exhaustive et est susceptible d'évoluer.

Fait à Périgueux, le 2019

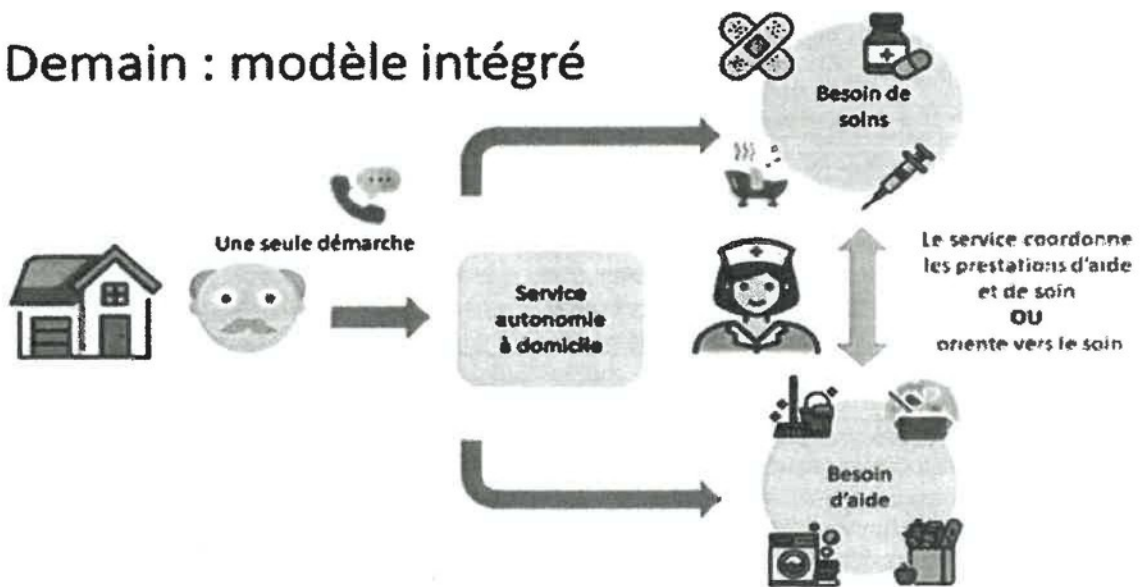
Signature de l'agent

Signature de la Directrice du
CCAS de la ville de PERIGUEUX

Document 3



Demain : modèle intégré





Principaux risques professionnels et préconisations en matière de prévention

Principaux risques professionnels et préconisations en matière de prévention

Si 70% des accidents du travail ont pour origine les travaux de manutention, les risques auxquels sont exposés les agents travaillant en EHPAD sont multiples. Parmi eux, le risque infectieux, les troubles musculosquelettiques ou encore les risques psychosociaux.

Le travail en EHPAD est caractérisé par de nombreuses contraintes d'ordre physique :

- Station debout prolongée manutention de personnes,
- Port de charges lourdes,
- Mouvements répétitifs,
- Déplacements nombreux dans des locaux parfois vétustes et/ou inadaptés, accroissant le risque de chutes...

Dans 70 % des cas, la manutention est la principale origine des accidents de travail : le dos et les membres supérieurs sont les régions du corps les plus touchées. Première cause d'arrêt et d'inaptitude au travail dans les EHPADs, **les TMS représentent un enjeu majeur de prévention.**

Les agents sont également exposés **au risque d'épuisement professionnel et aux risques psychosociaux**, du fait de l'imbrication étroite existante entre charge physique et charge psychologique / émotionnelle liée aux exigences spécifiques du travail en EHPAD (accompagnement de résidents en fin de vie, prise en charge de résidents en situation de grande dépendance et/ou de troubles cognitifs particulièrement aigus, etc...).

L'exposition au risque infectieux n'est également pas négligeable. L'INRS rappelle les principales mesures à prendre pour prévenir et éviter l'exposition aux agents infectieux pour les établissements de santé et le secteur médico-social.

Elles concernent notamment l'hygiène des mains, le port de gants et de vêtements de protection, la gestion de déchets de soins, etc.

Enfin, le risque chimique n'est pas à négliger. De nombreux produits sont utilisés dans les EHPAD (détergents, désinfectants, etc...), la principale mesure de prévention consiste à former les intervenants à l'utilisation des produits chimiques en se référant aux fiches de données de sécurité, en appliquant les protocoles en vigueur dans l'établissement et en rappelant l'importance de ne jamais mélanger les produits.

A l'échelle des établissements, les implications des pathologies induites par les caractéristiques de ce secteur d'activité sur l'organisation du travail sont lourdes : limitation du port de charge ou de la manutention, enjeux managériaux afin de gérer l'absentéisme et le respect des restrictions d'aptitude, mais aussi dégradation des conditions et des relations de travail.

Les actions de prévention doivent porter prioritairement sur l'ergonomie des locaux et des équipements de travail et de protection individuelle afin d'alléger les manutentions manuelles :

- **La protection collective :**

Les parties des locaux potentiellement glissantes doivent être aménagées avec des revêtements de sol antidérapants, les équipements mis à disposition doivent comporter des aides techniques appropriées comme des lits médicalisés à hauteur variable, des lève-malade, des fauteuils roulants ergonomiques, des draps de glisse afin de supprimer toute manutention pondérale manuelle des personnes et de réduire au maximum les efforts et postures contraignantes.

- **La protection individuelle :**

Les équipements de protection individuelle sont indispensables au personnel des EHPAD : chaussures ou semelles anti-dérapantes, vêtements de travail, gants de protection.

Une série de mesure peut également être mise en place afin de réduire le sentiment d'épuisement professionnel :

- Former les professionnels à la prise en charge des résidents atteints de troubles cognitifs,
- Intégrer l'importance de la qualité des relations aux patients dans l'organisation du travail, souvent cause de frustration en raison de la charge de travail importante,
- Donner les moyens aux soignants d'intégrer des aides techniques dans les soins pratiqués, pour leur permettre de se concentrer sur le relationnel avec le résident et sur le maintien de son autonomie.

Le soutien psychologique doit être prévu dans une procédure d'accompagnement et de prise en charge du stress, par exemple en prévoyant des réunions de concertation régulières afin d'exprimer les difficultés rencontrées et/ou une structure d'aide psychologique et d'écoute.